



Nancy, lundi 25 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04435**Modifiant l'avis n° FR/2022/03596**

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

**Gestion de la ressource en eau
(CMRE et embranchement de Nancy)****Limitation de mouillage à 2,10 m****Limitation de mouillage (tous les usagers - dans les deux sens) (2.1 m)****- à partir du 12/07/2022 à 18:00 au 10/11/2022 à 19:00**

- o **Canal de la Marne au Rhin, branche Est**
entre les pk 154,600 (écluse n° 27 de Frouard) et pk 202,979 (écluse n° 15 de Mouacourt)

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale.

Dans le cadre de la gestion de la ressource en eau, et pour limiter les prélèvements la Direction Territoriale Nord Est procède à **une limitation du mouillage sur le canal de la Marne au Rhin Est de l'écluse 27 à l'écluse 15**.

Service(s) à contacter :

UTI CMRE-EN (canal de la Marne au Rhin Est - Embranchement de Nancy), 52, rue Charles de Foucauld,
54000 NANCY

Tél : 03 83 17 41 20 - Fax : 03 83 17 41 39

Date limite d'affichage :

11/11/2022

Chef d'Unité

Signé

Stephanie CHENOT